ARTEMPO 2013 - 11e édition
8 – 14 avril

Appel à candidatures

Le salon d'arts plastiques, accueille tous les ans environ 2 600 visiteurs en une semaine. Il est ouvert à tous les artistes, amateurs, professionnels et en voie de professionnalisation qui souhaitent concourir au prix du jury, au prix du public et au prix du public jeune. Cinquante artistes seront sélectionnés pour l'édition 2013 répartis en cinq catégories : peinture et techniques mixtes, volume, photographie, arts graphiques, jeunes âgés entre 12 et 18 ans (nés entre 1995 et 2001).
L'objectif de ce salon est de montrer la diversité des productions artistiques actuelles et de croiser différentes pratiques. Les artistes invités de la 11e édition sont les lauréats d'Artempo 2012.

Lieu
Le salon Artempo se déroule à la salle polyvalente Albert Camus de Cugnaux.
Dates et horaires : ouverture du salon au public invité dimanche 7 avril 2013 à 18h
Ouvert au public tous les jours, du **lundi 8 avril au dimanche 14 avril 2013**, de 15h à 19h
Ouvert aux scolaires et aux galeries en dehors des heures d'ouverture, sur RV.

Les conditions de participation :
Un dossier complet doit être transmis à la direction du service Culture avant le **1er décembre 2012**.
Le dossier est constitué d'une fiche de renseignements, de 10 photographies d'oeuvres de la catégorie choisie (5 photographies pour les 12-18 ans) de très bonne qualité (sur papier ou sur CD), un CV artistique (formation, expositions, prix), prix indicatif moyen des œuvres.
Le candidat sera informé des résultats à la mi-janvier 2013.

La sélection des candidats
Le dossier de l'artiste est soumis à l'avis du jury. L'artiste retenu devra régler une participation d'un montant de 22€ (de 11€ pour les 12-18 ans).

Le jury
Le jury, présidé par la galeriste Sylvie Bascoul, est composé de six personnalités artistiques représentant la pluralité des sensibilités et des domaines d'intervention dans le milieu artistique de la région. **Les décisions du jury sont sans appel** et il ne sera pas fait de compte rendu des délibérations.

Répartition par catégorie
Le jury sélectionne 50 artistes répartis dans les catégories de la façon suivante :

peinture et techniques mixtes	18
volume	8
photographie	8
arts graphiques *	8
12-18 ans (toutes techniques confondues)	8

Le jury sélectionne également 3 artistes sur liste complémentaire pour chaque catégorie.

Le jury se réserve le droit de supprimer une catégorie si le nombre de dossiers retenus est inférieur à 6. (Cette règle ne s'applique pas aux 12-18 ans). La répartition peut donc être légèrement modifiée suite à l'examen des dossiers.

* Catégorie des arts graphiques - les travaux entrant dans cette catégorie : dessins sur tout support ou toute œuvre sur papier ou carton utilisant crayon, fusain, sanguine, encre, lavis, gouache, aquarelle, pastel, feutre... incluant estampes, collages et créations numériques.

Les conditions de présentation des œuvres et les engagements de l'artiste

Les œuvres présentées doivent être des travaux uniques et originaux des deux dernières années. Il n'y a pas de thème imposé. Aucune forme d'expression et de technique n'est privilégiée.

Le candidat ne peut concourir que dans une seule catégorie qu'il détermine au moment de sa candidature.

Chaque artiste retenu dispose de la même surface d'accrochage : 2 panneaux de 1,90m de largeur sur 2,50m de hauteur. L'accrochage est réalisé par l'organisation d'Artempo sur les indications éventuelles de l'artiste.

Si l'artiste a participé à l'édition 2011, il veille à ne pas présenter les mêmes œuvres en totalité. Les œuvres trop fragiles ou proposant des manipulations avec le public sont à éviter.

Le transport aller/retour des œuvres et son organisation sont à la charge de l'artiste. L'artiste retenu s'engage impérativement **à être présent le dimanche 14 avril 2013** ou à se faire représenté pour la rencontre avec les publics et la clôture du salon.

<u>Les prix du salon Artempo</u>

Seize prix sont décernés au salon Artempo, ils sont répartis de la façon suivante :

Prix du Jury

. premier et second prix catégorie peinture
. premier prix catégorie volume
. premier prix catégorie photographie
. premier prix catégorie arts graphiques
. premier prix section 12-18 ans

Les lauréats reçoivent un bon d'achat de 100€ dans un magasin spécialisé.

Prix du public

Pendant toute la durée du salon, le public est invité à voter dans les cinq catégories désignées ci-dessus. Les lauréats reçoivent un livre d'art.

Prix du public jeune : idem.

Les lauréats reçoivent un abonnement d'une année à une revue d'art.

Les artistes primés sont les artistes invités de l'édition suivante.

CUGNAUX

ARTEMPO 2013 – 11e édition CUGNAUX
8 – 14 avril

FICHE DE CANDIDATURE

Vous concourez dans la catégorie (cocher 1 seule catégorie) :
peinture ☐ volume ☐ photographie ☐ arts graphiques ☐ 12/18 ans ☐
Le candidat retenu devra impérativement présenter des travaux correspondant à la catégorie à laquelle il s'est inscrit.

Nom :.....

Prénom : .....

Nom d'artiste :.....
(nom qui apparaîtra sur tous les supports de communication)

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal – Ville : .....

tel :..... mobile :.....

e-mail :.....

site :.....

Formation
autodidacte ☐ cours ateliers/associations ☐ école d'enseignement artistique publique ☐ études supérieures ☐

Statut
amateur ☐ / en voie de professionnalisation ☐
professionnel ☐ maison des artistes ☐ Agessa ☐ autres ☐

Première participation à Artempo oui ☐ non ☐
Si ce n'est pas la première participation, à quelles éditions avez-vous participé, avez-vous été primé ?
.....
.....

Constitution du dossier de candidature
Seuls les dossiers complets seront soumis au jury

1. Fiche de renseignements ci-dessus à retourner
2. 10 visuels de très bonne qualité sur support papier ou CD de la catégorie choisie / 5 photographies pour les 12-18 ans.
3. un CV artistique indiquant la formation en arts visuels, arts plastiques, les expositions personnelles et collectives, les prix / pour les 12-18 ans : indiquer éventuellement les cours suivis.

Les dossiers sont à retourner **avant le 1er décembre 2012** (le cachet de la poste faisant foi), les dossiers reçus après cette date ne seront pas examinés. Pour tout renseignement complémentaire, contacter :
Katy Pugens : 05 62 20 68 02 – com.culture@mairie-cugnaux.fr

Adresse d'envoi :
ARTEMPO 2013
Direction du service Culture
Mairie de Cugnaux / 31270 Cugnaux